Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 67 (1970)
Heft: 8

Rubrik: Boîte aux lettres

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

régionale que nationale. Une certaine décentralisation, à condition de ne pas aller trop loin, serait en somme beaucoup plus logique et raisonnable que les vaines tentatives de façonner une abeille standard, un passe-partout qui ne sera bon nulle part.

Qui nous dit que malgré l'exiguïté d'un pays comme notre Belgique, il ne se révèlerait pas avantageux d'avoir une abeille distincte pour la partie vallonée et ardennaise, une pour le nord et ses bruyères et une pour le plat pays et le littoral maritime ? Elles ne différeraient que légèrement l'une de l'autre, c'est bien certain, juste assez pour que chacune soit chez elle et qu'il ne se pose aucun problème d'acclimatation.

Note de la rédaction. Dans les questions d'élevage, les avis sont partagés d'une région à une autre dans notre petit pays. Le travail ci-dessus met en évidence certaines bases susceptibles d'intéresser les lecteurs et de leur permettre de s'orienter et de se diriger dans une voie qui paraît être la bonne.

BOITE AUX LETTRES

INSTITUTION POUR L'OCTROI D'ALLOCATIONS AU MARIAGE A DES EMPLOYÉS AGRICOLES

Gardez-vous des achats à tempérament irréfléchis. Vous vous chargez d'obligations auxquelles vous ne pourrez souvent pas satisfaire. Ce sera alors un cortège de soucis, d'inquiétudes aboutissant finalement à la reprise des marchandises par le vendeur, sans remboursement des acomptes versés auparavant.

N'y a-t-il donc aucune autre possibilité de se mettre en ménage, de fonder un foyer simple mais accueillant ? Certainement !

Premièrement **par ses propres moyens**, en économisant dès le plus jeune âge. Il n'est pas nécessaire que ce soit de grosses sommes, mais un franc par ici, un franc par là, ce sont les ruisseaux qui font les grandes rivières.

Secondement **avec l'aide de l'Institution pour l'octroi d'allocations au mariage, dont le siège est à Brougg.** Cette institution aura bientôt trente ans d'existence. Elle accorde des contributions aux employés agricoles qualifiés désirant se marier. Ceux-ci doivent cependant s'engager à rester dans l'agriculture en tant qu'employés. L'institution fait volontiers cadeau de meubles qui manquent encore pour la salle à manger, la chambre à coucher ou la cuisine, de linge pour la cuisine ou de la literie, d'une machine à coudre, etc., selon les désirs, jusqu'à concurrence de 900 francs.

En pesant bien ses initiatives et en faisant preuve d'économie, l'employé agricole peut éviter bien des soucis et améliorer son sort ainsi que celui de sa famille.

Pour éviter des ennuis parfois fort graves, il vaut mieux s'entourer auparavant de conseils avisés.

Brugg, le 20 mai 1970.

Institution pour l'octroi d'allocations au mariage à des employés agricoles.

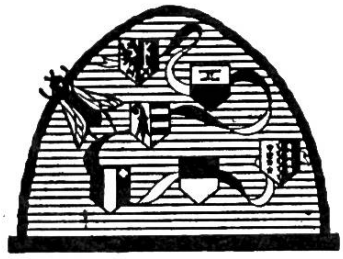

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

SECTION LA VEVEYSE

† Lucien Molleyres

Samedi 13 juin M. Lucien Molleyres est décédé à Besencens après de longs mois de souffrances à l'âge de 69 ans.

M. Molleyres était un agriculteur avisé, il exploita plusieurs années la ferme Sudan à Besencens. Il y a quelques années il acheta une petite exploitation pour passer ses derniers jours.

Le défunt fut un syndic aimé pendant plusieurs périodes.

De très nombreuses années il accepta la tâche d'officier d'état-civil.

M. Molleyres n'eut pas la joie d'avoir d'enfants mais son foyer fut bien accueillant pour sa nièce orpheline.

Depuis son jeune âge, il exploitait quelques colonies, faisant partie de la section depuis 1943 ; il eut la joie de recevoir le cendrier de la Romande l'année dernière.

Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse et sa famille.

A. Schumacher

Communiqué

SOCIÉTÉ D'APICULTURE « LA CÔTE NEUCHÂTELOISE »

Ceux qui désirent du sucre pour le nourrissement d'automne, voudront bien s'inscrire auprès du caissier de la société, M. Maurice Niederhauser, 2022 Bevaix ou tél. 6 65 06, jusqu'au 15 août 1970.

Prix du sucre Fr. 80.— les 100 kilos, moins le 2 % rendu à domicile.

SOCIÉTÉ D'APICULTURE DE LAUSANNE

Sucre : une livraison aura lieu en août.
Prix maximum : Fr. 74.— les 100 kg.
S'inscrire **par carte** jusqu'au 10 août auprès de M. Gaston Rossat, 4, chemin des Diablerets, 1000 Lausanne.